

2.
3.
4.
5.
6.

au sein de l'Union. Les représentants canadiens assistèrent également aux conférences de Tokyo en 1960 et de Bruxelles l'année suivante, sous la présidence du sénateur Gunnar S. Thorvaldson, qui dirigeait également les délégués à Brasilia. Parmi ceux-ci se trouvaient les sénateurs Léon Méthot, Jean-Marie Dessureault et Arthur Beaubien, le député Maurice Côté et le secrétaire de la délégation, Alcide Paquette.

Résolutions de la Conférence

L'ordre du jour de la Conférence interparlementaire de 1962 avait été mis au point à Rome, par le Conseil. En voici les quatre points essentiels:

Article 3. Le commerce international comme facteur d'un progrès économique et social équilibré pour les pays en voie de développement.

Article 4. Projet de convention concernant les mesures à prendre sur le plan international contre les personnes qui, dans l'exercice de fonctions publiques, se sont rendues coupables d'enrichissement frauduleux au détriment de l'intérêt public.

Article 5. Modalités et conditions d'un désarmement général:

a) Mesures tendant à réduire la tension internationale.

b) L'établissement d'une force internationale répondant aux besoins immédiats.

c) L'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice pour le règlement des différends entre les États.

Article 6. Principes et méthodes à suivre en vue de hâter l'application de la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Commerce international

L'article 3 de l'ordre du jour portait donc sur l'essor du commerce, notamment dans les pays en voie de développement, sur l'aplanissement des obstacles à leur expansion, et sur les restrictions imposées par les nations industrielles. Il visait à stabiliser la demande et les prix des produits d'exportation en provenance des pays sous-développés, et à rétablir une balance favorable entre le prix de leurs produits d'importation et d'exportation. Ce programme avait été exprimé dans les résolutions de l'ECOSOC lors de ses trente-deuxième et trente-quatrième sessions. Il a été entériné par une résolution de la quarante-neuvième Conférence interparlementaire, qui demandait la convocation immédiate d'une conférence économique mondiale sous l'égide de l'ONU.

La Conférence a appuyé à l'unanimité la motion exhortant les groupes nationaux à s'assurer de l'appui de leurs gouvernements respectifs quant au programme ci-dessus, et demandé au président du Conseil interparlementaire de veiller à la mise en vigueur de la résolution qui visait à la convocation d'une conférence économique mondiale. Les pays nantis ont été exhortés à:

1. stimuler l'expansion du commerce mondial;